

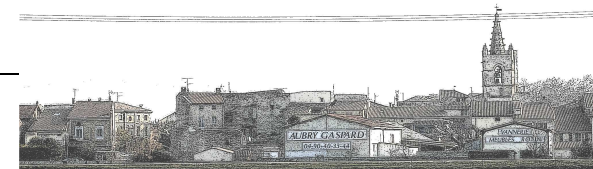
# LAPALUD



Conçu par	Commune
Dressé par	Habitat & Développement de Vaucluse
B. WIBAUX	Ingénieur aménagement rural Direction animation
J.B. PORHEL X. DEFOSSEUX	Chargé de mission urbanisme Assistant d'études urbanisme

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Projet d'Aménagement et de Développement Durables



## **SOMMAIRE**

	Pages
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>1</b>
<b>ORIENTATIONS GENERALES .....</b>	<b>2</b>
<b>CARTES DE SYNTHESE .....</b>	<b>15</b>





## **PREAMBULE**

### **LES ENJEUX POUR LA COMMUNE**

Lapalud est une commune située à l'extrême Nord du Vaucluse. Son territoire s'étend sur une superficie de 1737 ha, pour une population d'environ 3800 habitants en 2015. Elle est également localisée à proximité de communes plus importantes comme Bollène, Pierrelatte, offrant dans un rayon proche les services et équipements complémentaires nécessaires pour répondre aux besoins de la population.

### **LE PROJET**

Consciente de la nécessité d'organiser son développement, la commune de Lapalud désire s'inscrire dans un projet d'aménagement durable. Sur la base du diagnostic qui a permis d'identifier les besoins de la commune et les enjeux auxquels elle est confrontée, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables a ainsi été élaboré. Les orientations qui y sont proposées en matière d'urbanisation tiennent compte de la capacité des équipements publics de la commune et notamment de la capacité du dispositif de traitement des eaux usées.

La population de Lapalud a connu six phases d'évolution depuis 1968, dont trois phases de diminution de la population. Après une période de développement importante entre 1999 et 2013, la population montre de nouveau des signes d'infléchissement importants. La commune a ainsi perdu 156 habitants en l'espace de trois ans. L'objectif poursuivi par les élus pour les 10 années à venir, serait donc de relancer et de stabiliser cette croissance démographique. **Pour se faire, les élus souhaitent permettre l'accueil d'environ 400 habitants supplémentaires d'ici 10 ans (soit un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) de 1% pour les 10 années à venir).**

Les élus englobent dans leur réflexion le desserrement des ménages. En une dizaine d'années, le nombre moyen de personnes par logement est passé de 2,54 à 2,46 en 2015. Si cette tendance se poursuit, le nombre moyen de personnes par logement sera autour de 2,35 d'ici 10 ans. L'accroissement démographique représente 170 nouveaux logements. De plus, le desserrement des familles nécessite la création de résidences principales pour maintenir la population résidente, soit un besoin de 75 logements en plus. Au total, environ **245 nouveaux logements seront nécessaires sur Lapalud d'ici 10 ans** pour répondre aux ambitions démographiques.

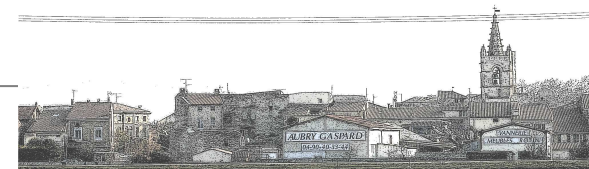
Lapalud a connu, sur la période 2012-2015, une forte progression des logements vacants, due à la perte de population. En l'espace de 3 ans, la commune a vu croître la part des logements vacants de 3.9 points pour un total de 10.9%. La répartition au sein du village n'est pas uniforme : nombre de logements vacants se trouvent dans le tissu ancien et ne répondent plus aux besoins des habitants (humidité, configuration, accès, isolation, etc.). Ils ne peuvent être remis sur le marché en l'état. En prenant en compte ces paramètres, on estime qu'environ 20 logements vacants pourront être remis sur le marché dans les dix années à venir. De plus, la réhabilitation de l'ancienne fabrique de balai, située avenue Montélimar devrait permettre d'apporter environ 20 logements.

Il reste donc 205 nouveaux logements à construire. On estime qu'une soixantaine de logements pourront se faire par densification de l'espace bâti (comblements de dents creuses, divisions parcellaires, etc.). Il reste donc environ 145 logements à bâtir en extension. L'objectif de densité fixé pour modérer la consommation de l'espace est de **20 logements par hectare**, ce qui permet de multiplier par 1,7 la densité observée ces dix dernières années. Dans ces conditions, la commune a un besoin de 7,5 hectares de foncier en extension de l'existant pour assurer l'accueil des nouveaux habitants.

# LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

---





## **LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD**

>>> La commune de Lapalud a ainsi opté pour un projet de développement raisonné s'articulant autour de 4 grands axes majeurs.

### ***AXE 1 – Conforter et structurer le développement résidentiel***

- A. Stabiliser la croissance démographique
- B. Favoriser la cohérence urbaine par la densification de l'existant et de « greffes » urbaines
- C. Encourager la mixité sociale et intergénérationnelle

### ***AXE 2 – Recomposer l'agglomération***

- A. Affirmer le centre bourg comme un véritable pôle de vie
- B. Rechercher la cohérence entre déplacements et stratégie de développement urbain
- C. Promouvoir la qualité environnementale

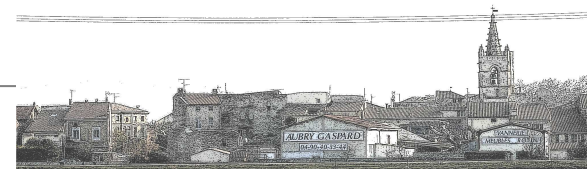
### ***AXE 3 – Développer et diversifier une vie économique locale***

- A. Redynamiser le commerce dans le centre ville
- B. Conforter et développer les zones d'activités
- C. Maintenir l'activité économique issue de l'agriculture

### ***AXE 4 – Protéger les richesses du territoire***

- A. Promouvoir une urbanisation respectueuse de l'environnement communal
- B. Protéger la qualité écologique de Lapalud

Ainsi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Lapalud consiste à permettre un développement de son territoire, d'une part en maîtrisant la croissance démographique et l'évolution du nombre de constructions, et d'autre part, en préservant les espaces naturels et agricoles.

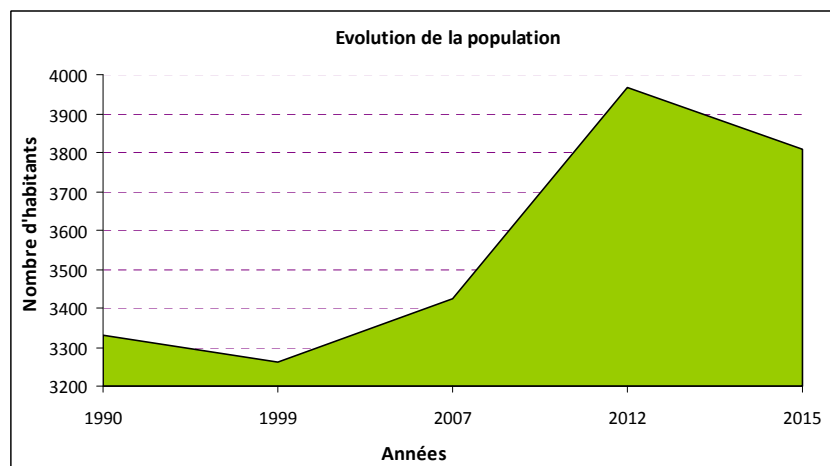


## AXE 1 – CONFORTER ET STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL

### A. Stabiliser la croissance démographique

#### Constat :

Entre 1990 et 2013, Lapalud a connu une nouvelle phase de croissance importante, notamment entre 2007 et 2012 où le T.C.A.M. a atteint près de 3%. Cette croissance est essentiellement due à la mise en place de nombreux lotissements au sein du village. Cependant, depuis 2012, la commune a engagé une nouvelle phase de décroissance, avec la perte d'environ 156 habitants en trois ans, et ce malgré un solde naturel positif. Cette régression témoigne d'une perte d'attractivité de la commune. Ce schéma de croissance brusque et de décroissance est très marqué sur la commune depuis la fin des années 1960.



**L'objectif de la municipalité est donc de relancer et de stabiliser la croissance démographique sur les 10 prochaines années, autour d'un T.C.A.M. de 1%.**

#### Moyens mis en œuvre :

- Relancer et stabiliser la croissance démographique
- Permettre l'accueil de **400 nouveaux habitants** d'ici 10 ans, soit un taux de croissance annuel moyen de 1% sur cette période (contre 3% entre 2007 et 2012 et -1,3% entre 2012 et 2015) ;
- Permettre la création de **245 nouveaux logements** (soit 170 nouveaux logements pour accueillir les nouvelles populations et 75 nouveaux logements pour maintenir la population résidente, en prenant en compte le phénomène de desserrement des familles) ;
- Délimiter les zones constructibles en accord avec la capacité souhaitée d'accueil de nouveaux ménages.



## AXE 1 – CONFORTER ET STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL

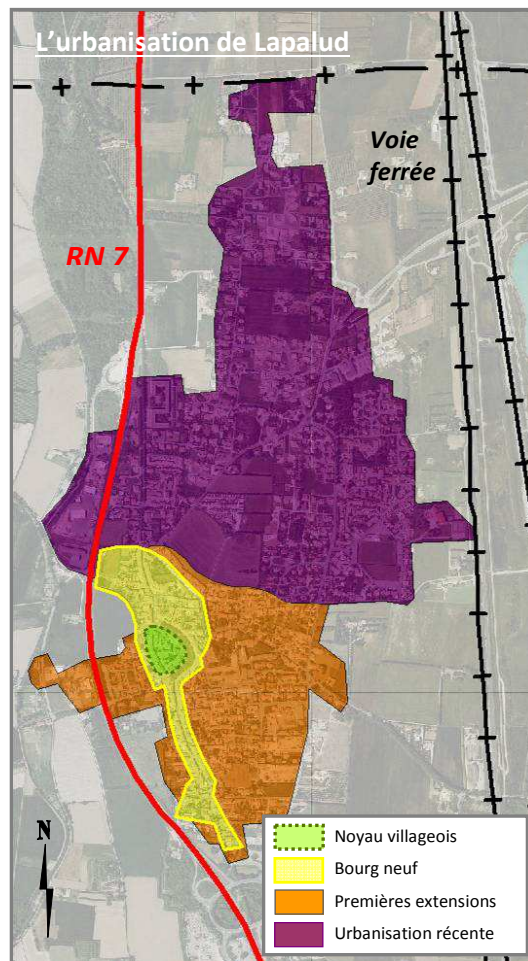
### B. Favoriser la cohérence urbaine par la densification de l'existant et de « greffes » urbaines

#### Constat :

Les zones urbanisées de Lapalud se localisent essentiellement à l'Est du territoire communal, enserrées entre la RN7 à l'Ouest et la voie ferrée à l'Est. Lapalud s'est développée au Nord et au Sud de son noyau ancien. Elle comprend le bourg vieux, datant du XIIIème siècle, circonscrit dans une fortification, le bourg neuf qui correspond à la première extension du centre ancien et qui s'est développé au XIXème siècle, des extensions datant des années 1960-1970 et une urbanisation plus récente réalisée principalement sous la forme de lotissements.

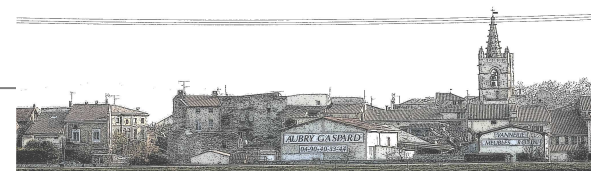
Actuellement, les zones constructibles du POS possèdent encore de nombreuses potentialités. De plus, le territoire communal est impacté par des risques naturels et des nuisances qui conditionnent les limites de son urbanisation.

**L'objectif est donc de privilégier le renouvellement de la ville sur elle-même, en optimisant l'enveloppe urbaine existante. Les extensions urbaines devront être développées sous forme de « greffes », bien intégrées à l'ensemble urbain.**



#### Moyens mis en œuvre :

- Recentrer l'urbanisation autour du centre ancien en densifiant en priorité les zones urbaines proches ;
- Permettre la remise sur le marché de logements vacants dans le centre ville, en favorisant les opérations de restructuration d'îlot et de logements ;
- Assurer un aménagement cohérent des espaces libres à enjeux situés à proximité du centre-ville, en veillant à leur intégration dans le tissu urbain existant ;
- Permettre la mise en place d'une extension à l'est de la commune, en greffe de l'urbanisation existante ;
- Limiter l'exposition aux risques naturels (PPRi Rhône Aval) et technologiques (risque nucléaire, transport de matières dangereuses) ;
- Tenir compte des infrastructures bruyantes et des nuisances du territoire (RN7, voie TGV).



## AXE 1 – CONFORTER ET STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL

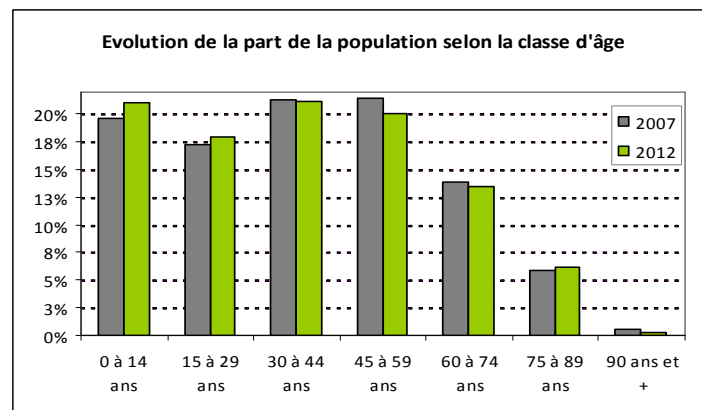
### C. Encourager la mixité sociale et intergénérationnelle

#### Constat :

La commune de Lapalud connaît une demande croissante d'installation de nouveaux ménages sur son territoire. La forte croissance démographique entre 2007 et 2012 a contribué à un rééquilibrage des classes d'âges sur la commune. Cependant, et malgré une hausse de leur part, on constate que les jeunes ménages de 15 à 29 ans reste en retrait, avec seulement 17,9% de la population en 2012.

Concernant l'offre en logements, on constate une majorité de logements de grande taille (80.1% du parc de logements sont des logements de 4 pièces et plus) alors que les jeunes ménages sont sous-représentés. Les logements sociaux sont quant à eux représentés à hauteur de 10% du parc de logements de Lapalud. Notons également que la copropriété des Grès compte 120 logements. Enfin, bien que la part des appartements soit en augmentation sur la commune de 1999, celle-ci est due à la division de logements existants, et non à de nouvelles opérations

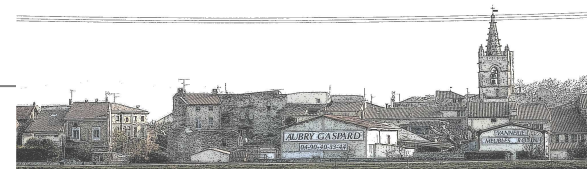
**La volonté de la municipalité est donc d'encourager une mixité sociale et intergénérationnelle à travers une offre de logements diversifiée. Il s'agit de pouvoir disposer d'une chaîne de logements complète pour répondre aux besoins de la population actuelle et future. La politique à mettre en œuvre devra contrebalancer un marché qui favorise la construction de maisons individuelles, afin d'offrir aux habitants des logements plus variés, inscrits dans une logique de parcours résidentiel.**



#### Moyens mis en œuvre :

- Développer des programmes proposant des logements adaptés aux besoins des ménages modestes ;
- Inciter à la production de logements pour les jeunes ménages, en favorisant notamment le développement de l'offre en logements locatifs et à destination des primo accédants ;
- Poursuivre le rééquilibrage du parc de logements en oeuvrant pour la création de petits logements au sein des nouvelles opérations ;
- Inciter à l'accueil d'une population active sur la commune.





## AXE 2 – RECOMPOSER L'AGGLOMERATION

### A. Affirmer le cœur de ville comme un véritable pôle de vie

#### Constat :

*Le centre bourg de Lapalud se caractérise par un noyau ancien, enserré dans des fortifications, et par des extensions. La première couronne d'extension (le bourg neuf datant du XI<sup>ème</sup> siècle) conserve un caractère dense et présente une mixité des usages. D'autres équipements publics se retrouvent à la périphérie de cette première couronne, les écoles notamment.*



***L'objectif des élus est de rééquilibrer la gestion du territoire en affirmant le rôle central du centre bourg et en améliorant le cadre de vie. En effet, l'identité du centre n'est pas suffisamment valorisée. Il s'agit donc d'améliorer la qualité de l'environnement urbain et de redynamiser le bourg à travers notamment l'aménagement des espaces publics, la mixité des usages et la mise en valeur du patrimoine. Lapalud conservera ainsi un centre ancien dynamique et accueillant.***

#### Moyens mis en œuvre :

- Affirmer une meilleure cohérence urbaine du centre ancien, en assurant notamment un maillage dense et une mixité des fonctions en son sein ;
- Valoriser le bâti historique et la qualité architecturale du centre par des règles adaptées et le maintien des glacis paysagers sur l'ouest du bourg ;
- Mettre en valeur et protéger les éléments remarquables du patrimoine bâti (église Saint-Pierre-aux-Liens, Portalet, remparts, château Julian, lavoir, ...) ;
- Revitaliser et requalifier les espaces publics pour favoriser la diversité des usages et assurer un cadre de vie dynamique et agréable ;
- Remédier aux problèmes de stationnement près des équipements publics ;
- Redynamiser l'activité commerciale dans le centre ;
- Remédier aux aménagements incomplets, en terme d'accessibilité et de circulation, notamment en limitant et ouvrant les voies en impasse ;
- Développer, à proximité du centre, l'offre en équipements communaux (crèche, centre aéré, etc.).






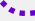
## AXE 2 – RECOMPOSER L'AGGLOMERATION

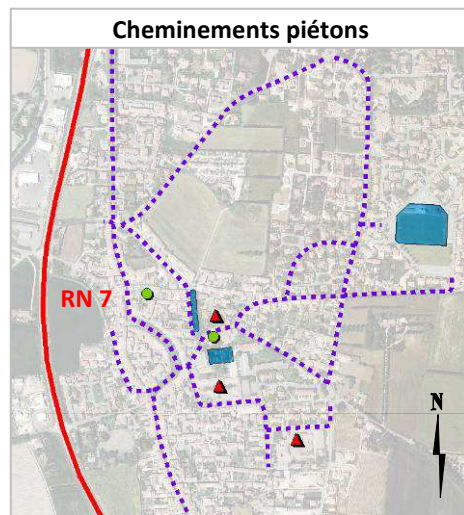
### B. Rechercher la cohérence entre déplacements et stratégie de développement urbain

#### Constat :

Le territoire de Lapalud est traversé par de nombreux axes de circulation majeurs. La zone urbanisée est bloquée à l'Ouest par la RN 7 et à l'Est par la voie ferrée. Trois autres routes départementales traversent également le territoire, la RD 204, la RD 8 et la RD 63. Le réseau ferré comprend la voie Paris-Lyon-Marseille ainsi qu'une voie TGV. Concernant la zone urbanisée, plusieurs axes majeurs desservent le centre bourg, tels que l'avenue d'Orange ou l'avenue de Montélimar. Il est à noter que certaines voies ne sont actuellement pas assez aménagées, notamment en terme de sécurité (vitesse, accotements, ...). Enfin, il existe un maillage intéressant de circulations douces.

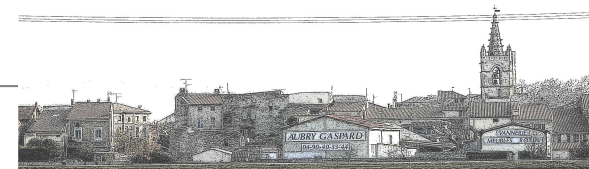
**L'objectif est de repenser les déplacements sur la commune pour favoriser les liaisons entre les quartiers et avec le centre-ville. Certains axes de desserte majeurs doivent être requalifiés et les cheminements piétons existants doivent être sécurisés et développés.**

	Equipements sportifs et de loisirs
	Equipements culturels
	Equipements scolaires
	Cheminements piétons existants



#### Moyens mis en œuvre :

- Repenser les déplacements en centre ville ;
- Assurer un maillage cohérent entre les différents secteurs urbanisés ;
- Veiller à une bonne desserte des nouvelles opérations ;
- Requalifier certains axes routiers tels que l'avenue d'Orange ou la route de Montélimar, en fonctionnalisant et en renforçant le caractère urbain des principaux axes de desserte des quartiers résidentiels (aménagement piéton, réduction de la vitesse, aménagement des accotements) ;
- Changer le sens de circulation de certaines voies pour améliorer et sécuriser les déplacements ;
- Requalifier et sécuriser l'entrée Nord par la RN 7 (ralentissement des véhicules, arrêt de bus, cheminements doux) ;
- Répondre au problème du stationnement notamment au niveau des écoles et de l'avenue d'Orange ;
- Aménager un réseau continu, agréable et sécurisé d'itinéraires vélos et piétons pour desservir les pôles de vie (cœur du village, écoles, équipements publics, Kerchène, les Girardes, ...) en identifiant des itinéraires piétons/cyclistes à privilégier ;
- Prendre en compte les besoins des personnes à mobilité réduite dans le développement des cheminements doux ;
- Faire le lien avec le projet du Léman à la Mer en créant des perméabilités entre les bords du Rhône et le village.



## AXE 2 – RECOMPOSER L'AGGLOMERATION

### C. Promouvoir la qualité environnementale

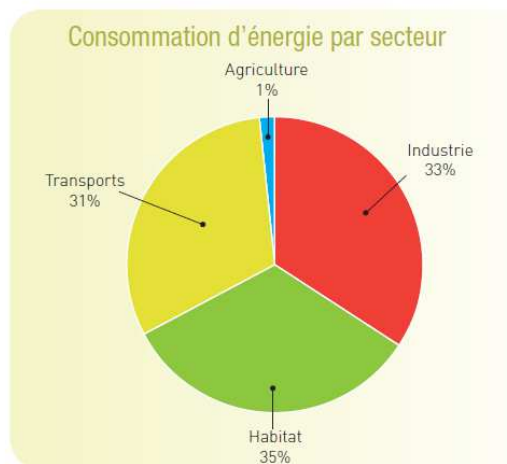
#### Constat :

*Dans un objectif de mise en œuvre du Grenelle II de l'Environnement, le Plan Local d'Urbanisme peut privilégier le recours aux énergies renouvelables et encourager un habitat économe en énergie.*

#### Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : .....

*Le secteur de l'habitat est un des secteurs les plus consommateurs d'énergie en Région PACA.*

***L'objectif de la commune de Lapalud est donc d'agir sur les consommations d'énergie du secteur de l'habitat notamment à travers l'utilisation des énergies renouvelables.***



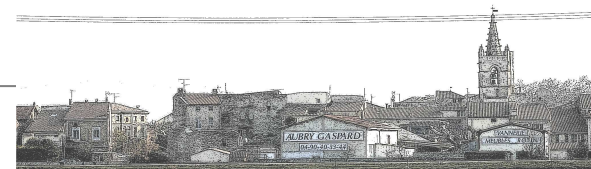
<sup>1</sup>Consommation en données corrigées du climat / hors secteur de l'énergie, pertes et usages de matières premières

Source : ADEME PACA

***La municipalité souhaite ainsi promouvoir la qualité environnementale afin de répondre aux principes du développement durable.***

#### Moyens mis en œuvre :

- Veiller à assurer la qualité environnementale des aménagements urbains ;
- Intégrer la problématique du développement durable dès la conception des bâtiments, à travers le principe de « construction bioclimatique » (implantation et orientation du bâti notamment) ;
- Favoriser la mise aux normes énergétiques du bâti ancien ;
- Favoriser la baisse des consommations énergétiques des bâtiments notamment par le recours aux énergies renouvelables ;
- Favoriser l'intégration urbaine des panneaux solaires ;
- Préconiser l'utilisation de matériaux et de procédés permettant une meilleure isolation, notamment les toitures végétalisées ;
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports, à travers l'organisation et l'aménagement de cheminements doux ;
- Favoriser le déploiement des réseaux de communications numériques (fibre optique, ...).



## AXE 3 – DEVELOPPER ET DIVERSIFIER UNE VIE ECONOMIQUE LOCALE

### A. Redynamiser le commerce dans le centre ville

#### Constat :

*Aujourd'hui, la commune de Lapalud ne dispose quasiment plus de locaux commerciaux. Cependant, il existe une forte demande d'implantation de nouveaux commerces sur le territoire à laquelle la commune ne peut répondre.*

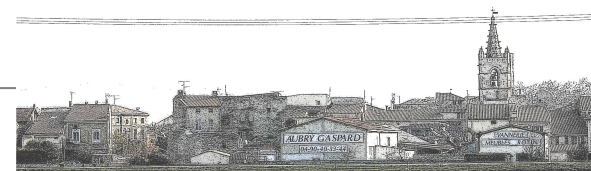


***L'objectif est donc de permettre une redynamisation de l'activité commerciale, notamment dans le centre ville, pour conserver un centre dynamique et attrayant. Il faut associer le maintien des commerces et services existants au développement de l'activité commerciale, garante de la vie dans le centre de Lapalud.***



#### Moyens mis en œuvre :

- Maintenir les commerces et les services de proximité, garants de la vie dans le centre ville, afin de répondre aux besoins d'une population en augmentation ;
- Redynamiser l'attractivité commerciale du centre ancien, notamment lors d'opérations de restructuration d'îlot (favoriser la destination commerciale des rez-de-chaussée, etc.) ;
- Maintenir les commerces en rez-de-chaussée dans le cœur du village ;
- Créer des synergies entre les différents espaces commerciaux du centre ;
- Promouvoir un environnement commercial de qualité.



## AXE 3 – DEVELOPPER ET DIVERSIFIER UNE VIE ECONOMIQUE LOCALE

### B. Conforter et développer les zones d'activités

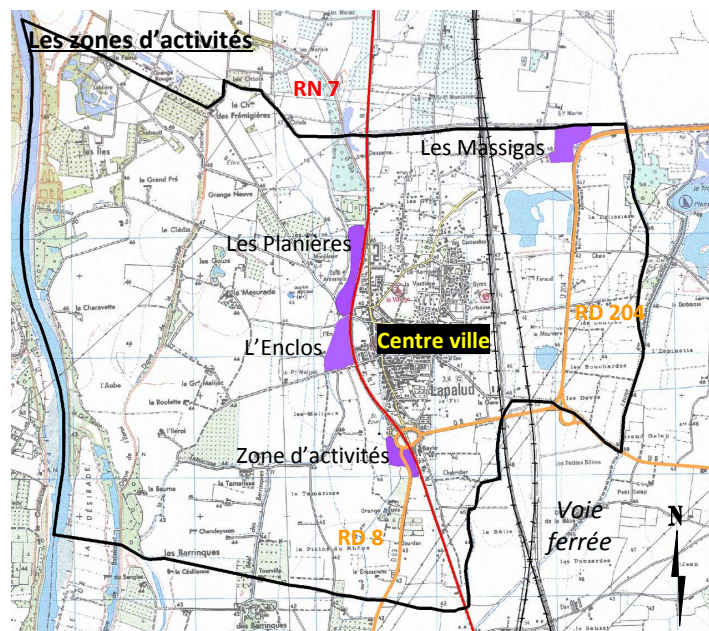
#### Constat :

Le développement économique est l'une des compétences essentielles de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence. Elle a en charge la création et l'entretien des zones d'activités.

La commune de Lapalud compte 5 zones d'activités dont 3 situées à l'Ouest de la RN 7 (dont les Planières et l'Enclos et une autre zone d'activités située près du carrefour à l'entrée Sud de la ville), et deux autres localisées à l'entrée Nord-Est de Lapalud, le long de la RD 204 (les Massigas et la Pélissade). Ces zones d'activités regroupent principalement des activités d'industrie, et s'étendent sur une superficie totale d'environ 20 hectares.

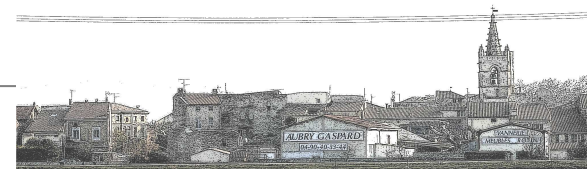
Notons que Lapalud est située à proximité immédiate du site du Tricastin, et que d'autres zones d'activités à proximité sont en finalisation de commercialisation (la ZA Notre Dame de Mondragon de 7 hectares) ou sont vouées à se développer avec des thématiques particulières (la ZAC de Bollène de 120 ha accueillant de la logistique, et d'autres activités liées au site de Tricastin).

**La volonté de la municipalité est de conforter les zones d'activités existantes sur le territoire de Lapalud mais également de permettre l'implantation d'une zone artisanale innovante sur le secteur de la gare.**



#### Moyens mis en œuvre :

- Permettre l'accueil d'entreprises sur le territoire communal ;
- Permettre la mise en place d'une Z.A. innovante sur le secteur de la Gare, en lien avec l'urbanisation existante ;
- Conforter les zones d'activités existantes et optimiser l'utilisation du foncier (Z.A. Massigas, Z.A. de l'Enclos) ;
- Veiller au maintien et au développement des identités spécifiques dans une logique de complémentarité ;
- Veiller à une bonne intégration paysagère et architecturale de la zone



## AXE 3 – DEVELOPPER ET DIVERSIFIER UNE VIE ECONOMIQUE LOCALE

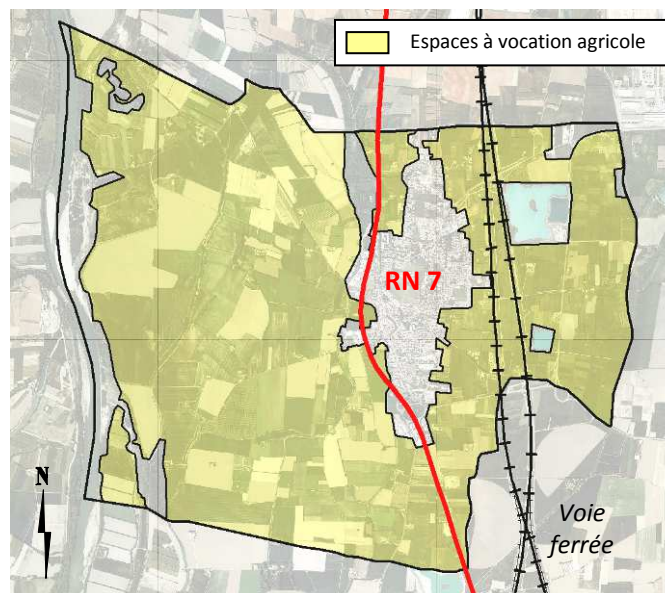
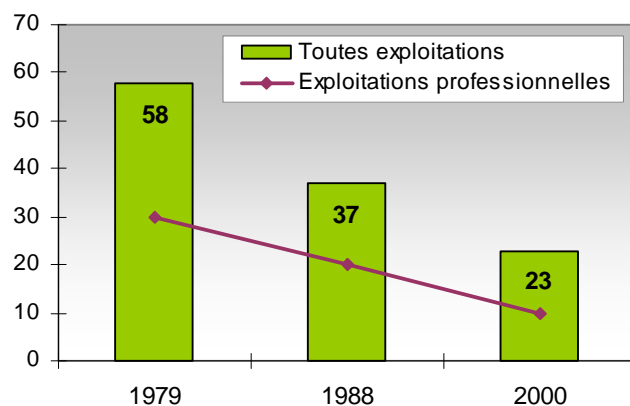
### C. Maintenir l'activité économique issue de l'agriculture

#### Constat :

Les zones agricoles sont des zones de richesse naturelle sur lesquelles existe une économie à part entière. Le secteur agricole, bien que touché par la crise, reste un secteur encore dynamique. La part des agriculteurs - exploitants au sein de la population active a augmenté de 0.7 points entre 1999 et 2007, pour atteindre 1.6% de la population active. Cependant, depuis la fin des années soixante-dix, on constate une baisse importante de la SAU des exploitations sièges (-38.5%), bien plus importante sur le territoire de Lapalud que sur le canton de Bollène où la baisse est de 9.2%. Le nombre d'exploitations a également diminué, passant de 58 exploitations en 1979 à 30 sièges d'exploitation en 2010.

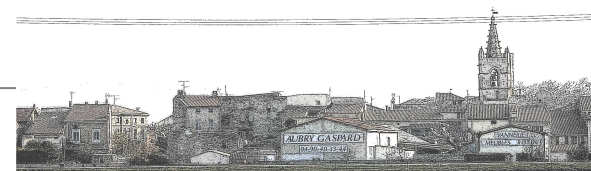
**L'objectif de la municipalité est donc de renforcer la place de l'agriculture et de maintenir l'activité économique issue de cette activité.**

Evolution du nombre d'exploitations



#### Moyens mis en œuvre :

- Maintenir l'agriculture en tant qu'activité économique créatrice d'emplois ;
- Renforcer l'image de qualité du terroir agricole ;
- Protéger les terres présentant le meilleur potentiel agronomique ;
- Définir un règlement qui permette aux exploitations agricoles de se développer et de s'adapter aux évolutions ;
- Favoriser le développement d'un tourisme en lien avec l'activité agricole (gîtes, vente directe des produits, ...).



## AXE 4 – PROTÉGER LES RICHESSES DU TERRITOIRE

### A. Promouvoir une urbanisation respectueuse de l'environnement communal

#### Constat :

*Le territoire de Lapalud, situé dans la plaine rhodanienne, s'étend sur 1 737 hectares et possède de nombreux espaces naturels. La commune est encadrée à l'Ouest par le Rhône et à l'Est par le canal de Donzère-Mondragon. Outre le Rhône, elle est également traversée par de nombreux cours d'eau drainant l'ensemble du territoire, ainsi que deux lacs. La présence des ripisylves et des boisements contribue donc au paysage local. Enfin, le territoire possède un patrimoine naturel et bâti riche avec la présence de monuments, de petit patrimoine bâti ou encore d'éléments naturels à protéger (haies d'alignements, ...).*

***Le souhait de la municipalité est donc de maîtriser l'urbanisation afin de préserver la diversité de ses paysages.***

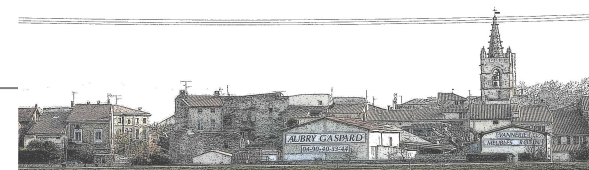


#### Moyens mis en œuvre :

- Fixer des limites franches et identifiables à l'urbanisation ;
- Atteindre une densité moyenne de **20 logements par hectare** ;
- Gérer les interfaces entre urbanisation et espaces naturels ;
- Veiller à la qualité paysagère dans les aménagements urbains et limiter les atteintes à l'environnement ;
- Favoriser l'implantation de projets durables (éco-quartier)
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti non protégé (petits cabanons, lavoir, château d'eau, ...) ;
- Ne pas créer de nouvelles gravières sur le territoire communal.

## AXE 4 – PROTÉGER LES RICHESSES DU TERRITOIRE

### B. Protéger la qualité écologique de Lapalud



#### Constat :

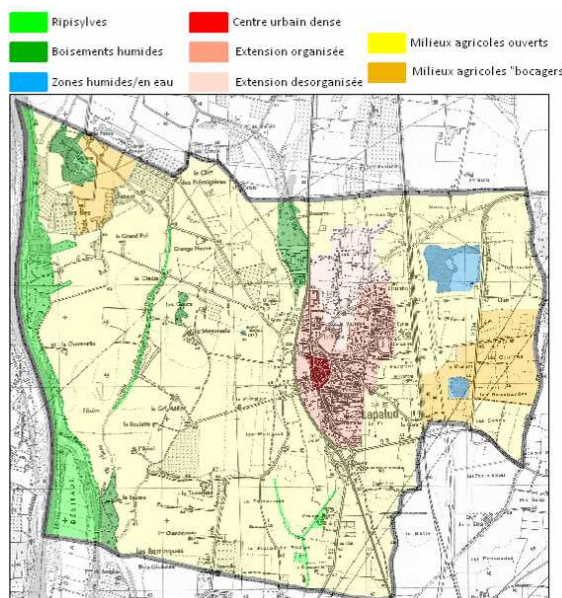
*Le Rhône est un réservoir de biodiversité jouant un rôle essentiel au niveau départemental. Outre son itchyofaune remarquable, il est un point d'arrêt important pour les oiseaux migrateurs. Avec sa ripisylve, c'est un composant essentiel de la Trame Verte et Bleue sur la commune et doit être protégé.*

*D'autres cours d'eau mineurs sont présents sur Lapalud, accompagnés de ripisylves plus ou moins affirmées, qui permettent la circulation de la faune. On note également la présence importante de zones humides, trace des anciens marais de la Lapalud. Les lacs de l'est communal ou les boisements humides près du village et du Rhône, sont des éléments essentiels pour l'écologie communale.*

*Notons que les zones humides et les ripisylves ne jouent pas que un rôle pour la faune. Elles forment une première ligne de protection contre les crues, ralentissant les débits et absorbant en partie l'eau des crues.*

*Enfin, le territoire agricole n'est pas en reste. Bien que très ouvertes, certaines parcelles possèdent un paysage bocager dense, point d'appui pour le déplacement de la faune communale.*

***L'objectif des élus est de préserver et de valoriser ces espaces ayant un potentiel écologique important.***



#### Moyens mis en œuvre :

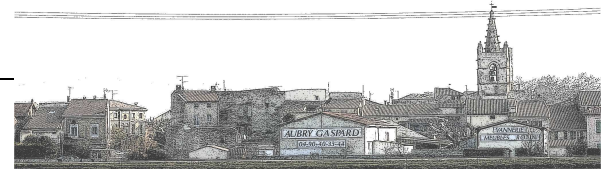
- Protéger les espaces naturels ayant une forte valeur écologique et/ou environnementale ainsi que les continuités écologiques majeures du territoire ;
- Mettre en exergue et protéger les potentialités des trames vertes et bleues (bords du Rhône, lac, étangs, zones humides, ripisylves, etc.) ;
- Assurer la protection des espaces boisés, notamment des ripisylves ;
- Entretenir et végétaliser les berges afin de pérenniser les espaces naturels dans ces zones et ainsi améliorer le fonctionnement de la zone d'expansion des crues ;
- Identifier les éléments de patrimoine naturel à protéger (haies, alignements majeurs, arbres remarquables ...) ;
- Valoriser l'espace autour du lac des Girardes ;



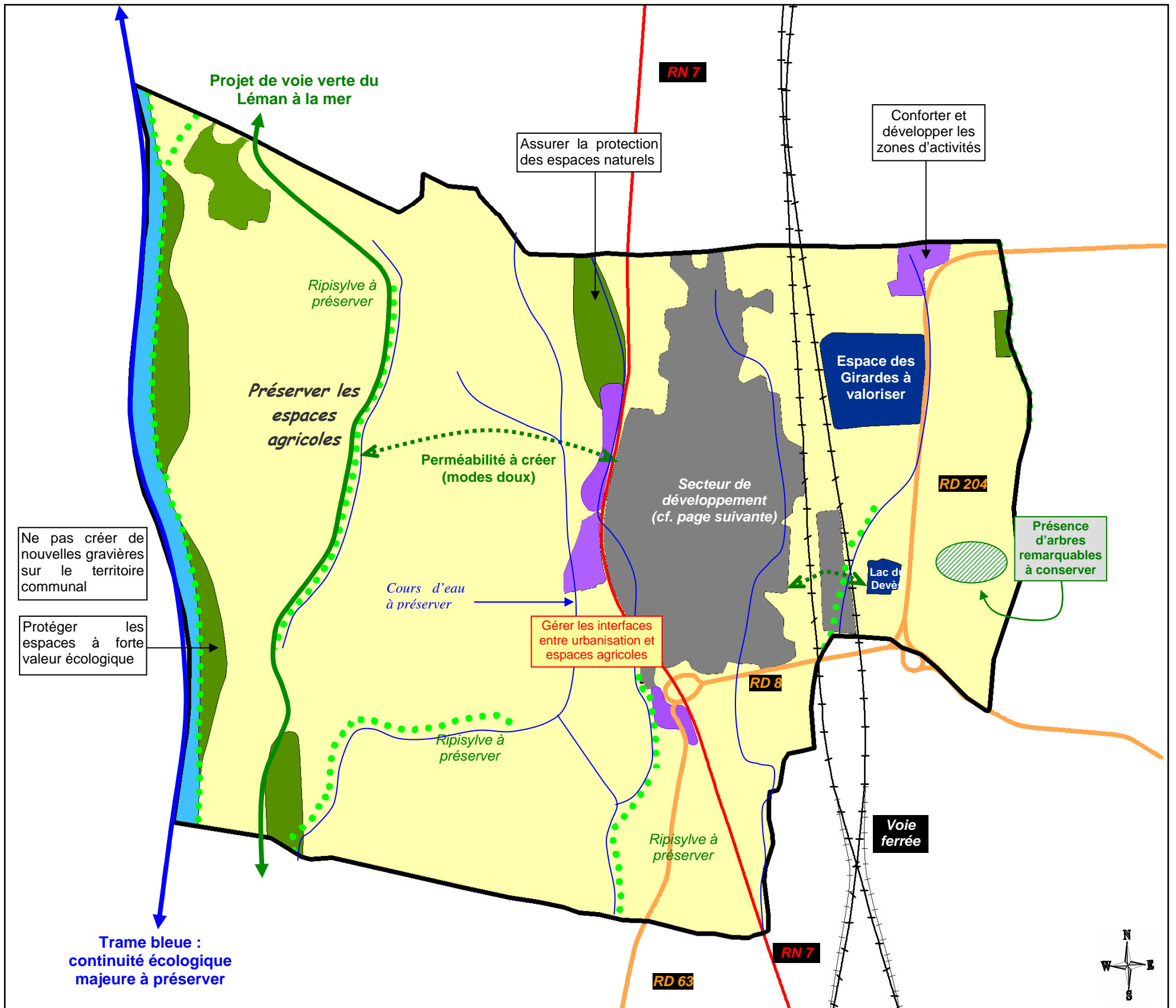
# CARTES DE SYNTHÈSE DU PADD

---



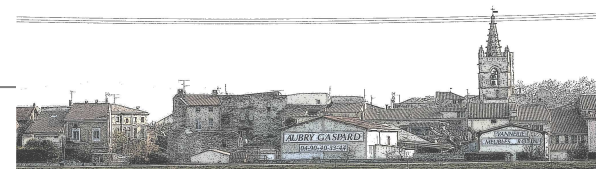


**CARTE n°1 : la protection des richesses du territoire communal**



Protéger les espaces à vocation agricole	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:10px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span>	Préserver les espaces agricoles et favoriser la diversification des sièges d'exploitation
Préserver les trames vertes	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:10px; background-color:darkgreen; border:1px solid black;"></span>	Assurer la protection des espaces naturels (landes)
<span style="display:inline-block; width:15px; border-bottom:1px dotted green;"></span>	Préserver les ripisylves majeures du territoire communal
<span style="display:inline-block; width:15px; border-bottom:1px dashed green;"></span>	Créer des perméabilités (liaisons douces) entre la partie urbanisée et l'Est et l'Ouest du territoire communal
Préserver les trames bleues	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:10px; background-color:lightblue; border:1px solid black;"></span>	Protéger les espaces à forte valeur écologique et/ou environnementale
<span style="display:inline-block; width:15px; border-bottom:1px solid blue;"></span>	Préserver les continuités écologiques majeures du territoire
<span style="display:inline-block; width:15px; height:10px; background-color:blue; border:1px solid black;"></span>	Valoriser et protéger les lacs et étangs





**CARTE n°2 : conforter et structurer le développement de la commune**

